



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-109 / 3-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 septembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves ALLARDIN.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX

**Représentés :** F. BRABRI, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. MOREAU, J. POLAT, B. SARRAT

Le secrétaire de séance désigné est Elodie LIVERNAIS.

---

**OBJET : FONCIER/VENTE - PATRIMOINE : VENTE D'UNE EMPRISE DE 11 M<sup>2</sup> SUR LA PARCELLE AL298 A LA SOCIETE PLURALIS**

---

Rapporteur : Martine CHASSON

**EXPOSE :** Dans le cadre de leur tènement immobilier, implanté sur la parcelle AL 299 leur appartenant, la société PLURALIS nous sollicite afin de leur céder une emprise de 11 m<sup>2</sup> à valoir sur la parcelle AL 298 appartenant à la Commune de Voiron dans le but de sécuriser l'accès côté ouest de la parcelle où se situe l'escalier d'accès aux appartements. Une déclaration préalable DP 38563 20 1 9106 a été déposée et acceptée afin de poser un portillon sur cette même parcelle.

La surface de cette emprise est d'environ 11 m<sup>2</sup> à valoir sur la parcelle AL 298 (surface cadastrale de 41 m<sup>2</sup>) et à parfaire par document de géomètre. Cette parcelle est déclassée du domaine public.

La cession de cette emprise est prévue à l'euro symbolique, comme convenu avec la société PLURALIS.

La transaction sera actée devant notaire.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 03 septembre 2020,

Vu l'avis France Domaine en date du 31/07/2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER les conditions de la présente vente de l'emprise de 11 m<sup>2</sup> à valoir sur la parcelle AL 298, à la société PLURALIS à l'euro symbolique ;
- d'AUTORISER Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer l'acte authentique correspondant.

**DECISION** : La proposition est **ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ (34 POUR)** - N. JULLIARD absent  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Pour le maire et par délégation,  
Le président de séance,



  
Yves ALLARDIN  
1<sup>er</sup> adjoint